



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **23**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **21/11/2023**

Date d'affichage : **21/11/2023**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 27 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-sept novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Florian VYERS – Mireille ESCARRAT - Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS :

Gilbert UVERNET	à	Patricia PENCHENAT
Patrick GARNIER	à	Audrey TROIN
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Christiane LARDAT
Christelle TAXI	à	Sonia BRASSEUR
Olivier COURCHET	à	Isabelle FARNET-RISSO
Patrick HERMIER	à	Mireille ESCARRAT
Bernadette BOUCQUEY	à	Philippe CHILARD
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE

ABSENTES :

Audrey MICHEL - Kathia PIETTE -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Les communes de Gassin et de Saint-Tropez ont respectivement délibéré le 08 juin 2023 et le 29 juin 2023 pour adhérer à la compétence n° 7 « réseau de prise de charge pour véhicules électriques » au profit de TE83-SYMIELEC.

N° 2023/11/27-14

TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR SYMIELEC - ADHESION DE COMPETENCES N° 7

« RESEAU DE PRISE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU PROFIT DE TE83-SYMIELEC



N° 2023/11/27-14

TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELEC - ADHESION DE COMPETENCES N° 7

« RESEAU DE PRISE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES » AU PROFIT DE TE83-SYMIELEC

La commune de Seillans a acté, par délibération en date du 23 octobre 2020, l'adhésion à la compétence n° 7 et la désignation de deux délégués devant siéger aux réunions du syndicat.

Le syndicat TE83 a délibéré le 5 octobre 2023 pour acter ces adhésions de compétences.

Considérant que, conformément à l'article L 5211-18 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence par délibération du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le transfert de la compétence n° 7 des communes de Gassin et de Saint-Tropez au profit de TE83-SYMIELEC,

D'APPROUVER le transfert de la compétence n° 7 de la commune de Seillans et la désignation des délégués représentant la commune aux réunions du syndicat,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Marc Etienne LANSADE

Geoffrey PECAUD